

Protocole sanitaire à la rentrée de septembre 2021

Les mesures appliquées au collège à la rentrée s'inscrivent dans la doctrine d'accueil du ministère de l'éducation nationale (<https://www.education.gouv.fr/annee-scolaire-2021-2022-protocole-sanitaire-et-mesures-de-fonctionnement-324257>)

- Avant l'arrivée des élèves au collège, il reste indispensable que les parents veillent à la bonne santé de leurs enfants. Un enfant qui a de la fièvre (> 38°C) ou des symptômes du COVID19 ne doit pas se rendre au collège.
- Les gestes barrières sont maintenus, notamment le port du masque à l'intérieur des locaux.
- Pour limiter les risques de contamination, du gel hydro-alcoolique est appliqué à l'entrée en classe et les salles de cours sont régulièrement désinfectées. Le collège dispose d'un système de ventilation efficace, il sera complété par l'ouverture régulière des fenêtres.
- Le temps de demi-pension est un moment à risque, les élèves seront donc regroupés par classe et ne mangeront pas face à face.
- Les activités sportives se dérouleront prioritairement en extérieur, en cas d'impossibilité, une distance de 2 mètres entre les élèves s'imposera pendant la pratique.
- En cas de présence d'un élève porteur du COVID19, les élèves et adultes contacts à risque sans vaccination complète restent au domicile pendant 7 jours. C'est l'ARS (agence régionale de santé) qui identifie les élèves dans cette situation.
- Pour les élèves volontaires et avec l'accord de la famille, il sera proposé d'organiser la vaccination. Un document explicatif sera distribué aux élèves le jour de la rentrée.

Rappel : aucun passe sanitaire n'est demandé aux élèves.